



CENTENAIRE DE L'OIT

DOSSIER DE PRESSE

L'OIT EN QUELQUES MOTS

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'agence des Nations Unies pour le monde du travail. Parmi ses activités :

- Elle établit les normes internationales du travail.
- Elle promeut les droits au travail.
- Elle favorise la création d'emplois décents, l'amélioration de la protection sociale et le renforcement du dialogue sur les questions liées au travail.
- Elle œuvre pour aboutir à une plus grande justice sociale

L'OIT est dotée d'une structure unique puisqu'elle est à la fois une agence de l'ONU mais aussi qu'elle rassemble en son sein non seulement les représentants des gouvernements, mais aussi ceux des syndicats et du patronat.

Le Secrétariat permanent de l'OIT (également connu dans les pays francophones sous le nom de BIT - Bureau International du Travail) a son siège mondial à Genève. L'OIT dispose aussi d'un réseau mondial d'experts techniques et de bureaux de terrain dans plus de 40 pays, dont la France (contact: paris@ilo.org)

Le Directeur
général de
l'organisation est le
Britannique
Guy Ryder

Chaque année au mois de juin, la Conférence internationale du Travail (CIT) réunit quelque 5000 représentants des gouvernements, des syndicats et du patronat du monde entier. Elle prend les décisions essentielles sur l'orientation de l'organisation et accueille fréquemment des chefs d'état et de gouvernement. Dans l'histoire récente, les anciens présidents français Nicolas Sarkozy et François Hollande y ont pris la parole.

Les membres français du Conseil
d'administration sont actuellement
Anousheh Karvar
(Déléguée du Gouvernement),
Anne Vauchez (patronat) et
Bernard Thibault (syndicats).

Le Directeur du
bureau pour la
France est
Cyril Cosme.

La France a démontré son engagement envers l'Agenda pour le travail décent à travers un partenariat opérationnel avec l'OIT/ BIT depuis 1995.

L'OIT célèbre son centenaire en 2019.

DATES-CLÉS DE L'OIT



1919

L'OIT est fondée dans le cadre du Traité de Versailles qui met fin à la Première guerre mondiale. Le principe à la base de la création de l'OIT est qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale.

Les membres de la Commission de la législation internationale du travail à la Conférence de paix de Paris.

1920

La nouvelle organisation s'installe à Genève, en Suisse. Le Français Albert Thomas, devient son premier directeur. Il restera à sa tête jusqu'en 1932. Son action sera décisive pour assurer ses fondements et permettre son développement.



1944

La Déclaration de Philadelphie affirme que le travail n'est pas une marchandise et établit les droits humains et économiques fondamentaux que doivent faire respecter les Etats.



17 mai 1944, Edward J. Phelan signe la Déclaration de Philadelphie à la Maison Blanche en présence (de gauche à droite) du Président Franklin D. Roosevelt, de Cordell Hull (Secrétaire d'Etat américain), Walter Nash (Président de la 26e session de la CIT), Frances Perkins (Ministre du Travail des Etats-Unis) et de Lindsay Rogers (Sous-directeur général de l'OIT), Washington DC.

1946

L'OIT devient la première institution spécialisée des Nations Unies.

1964

La Conférence internationale du Travail (CIT) adopte à l'unanimité la Déclaration sur l'Apartheid qui condamne la politique raciale du gouvernement de l'Afrique du Sud. En 1990, Nelson Mandela participera à la CIT, et rendra hommage à l'OIT pour sa contribution à la lutte contre l'apartheid.



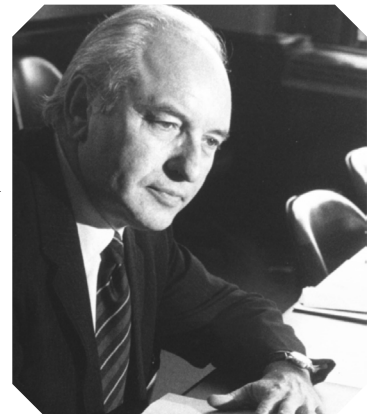
10 octobre 1969, le Directeur général de l'OIT, David A. Morse, reçoit le prix Nobel de la paix en 1969 au nom de l'OIT des mains d'Aase Llonaes, Présidente du Comité Nobel du parlement norvégien, dans la salle des fêtes de l'Université d'Oslo.

1969

L'OIT reçoit le prix Nobel de la Paix. Mme Aase Llonaes, Présidente du Comité Nobel du Parlement norvégien déclara à l'époque : « Peu d'organisations ont réussi comme l'a fait l'OIT, à traduire en action l'idée morale fondamentale sur laquelle elle se fonde... Par son travail honnête et sans relâche, l'OIT a réussi à introduire des réformes supprimant les injustices les plus flagrantes dans un grand nombre de pays »

1974

Le Français Francis Blanchard est élu à la tête de l'OIT. Il exercera ses fonctions jusqu'en 1989.



Juin 1981, 67e session de la CIT, M. Lech Walesa, président du syndicat polonais Solidarność (représentant des travailleurs, Pologne), archives historiques de l'OIT.

1981

L'OIT appuie pleinement la légitimité de Solidarność en Pologne, où Lech Walesa mène une grève pour créer le premier syndicat indépendant et autonome du bloc de l'Est, et ouvre la porte à un éventuel retour de la démocratie. Lech Walesa est reçu à Genève.

1998 La Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail établit un socle de normes fondamentales du travail. Les pays membres de l'OIT s'engagent à respecter et à promouvoir les principes et droits relatifs à la liberté syndicale, au travail forcé, au travail des enfants et à la discrimination – qu'ils aient ou non ratifié les conventions.

1999 Lancement de l'Agenda du travail décent : Le travail décent résume les aspirations des gens pour leur vie professionnelle. Les quatre piliers de l'Agenda sont la création d'emplois et d'entreprises, l'extension de la protection sociale, la promotion du dialogue social et la garantie des droits au travail. L'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes est un élément transversal de ces quatre piliers.

2008 La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable exprime la vision contemporaine du mandat de l'OIT à l'ère de la mondialisation.

2015 Le travail décent se place au cœur des Objectifs de développement durable de l'ONU. Durant l'assemblée générale de l'ONU en septembre 2015, les quatre piliers de l'Agenda du travail décent – les normes et les droits au travail, la création d'emplois et le développement des entreprises, la protection sociale et le dialogue social – sont devenus des parties intégrantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2019 L'OIT célèbre son centenaire. Le lancement des célébrations partout dans le monde commence par la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, le 22 janvier.

L'OIT DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI EN QUELQUES ACTIONS

L'OIT se veut l'organisation de référence du monde du travail. Son action s'étend à de multiples domaines.

Récemment, son implication a été décisive pour améliorer les conditions de travail dans certains pays. C'est notamment le cas au Qatar avec la signature d'un accord de coopération avec le gouvernement et l'ouverture d'un bureau de l'OIT à Doha, ce qui constitue un premier pas afin de mieux protéger les travailleurs migrants.

C'est aussi le cas au Bangladesh où, même si des progrès restent à faire, les conditions de travail et de sécurité dans les usines textiles s'améliorent petit à petit après le drame du Rana Plaza.

Plus globalement, le programme Better Work, fruit d'un partenariat entre la société financière internationale (SFI) et l'OIT, vise à améliorer les conditions de travail dans l'industrie du textile tout en garantissant la compétitivité du secteur.

L'OIT a aussi permis récemment d'assurer des conditions de travail dignes aux marins du monde entier tout en garantissant aux employeurs des conditions de concurrence loyales grâce à la Convention du travail maritime.

D'autres actions sont en cours notamment pour améliorer les conditions de travail dans le secteur du travail domestique (objet de la dernière convention adoptée par l'OIT en 2011) ou encore pour développer la protection sociale là où elle n'existe pas encore ou pas suffisamment, ainsi que la sécurité et la santé au travail.

L'OIT lutte aussi pour une plus grande justice sociale et contre les discriminations, notamment en matière de salaires, mais aussi plus globalement contre l'ensemble des inégalités entre hommes et femmes et contre la violence et le harcèlement au travail. La discussion en vue d'établir un éventuel instrument normatif mondial sur ce thème se poursuivra lors de la prochaine Conférence internationale du Travail en juin 2019.

Par ailleurs, en collaboration avec un réseau de grandes entreprises, l'OIT veille à une meilleure insertion des personnes handicapées dans le monde du travail.

Chaque année, l'OIT s'associe également au Défenseur des droits en France pour la publication d'un rapport thématique sur les discriminations.

L'OIT lutte contre les formes modernes d'esclavage grâce à un nouvel instrument légal qui permet de mieux adapter la lutte contre le travail forcé. Elle poursuit également la lutte contre le travail des enfants.

Plus largement, l'OIT a pour mission de définir et de veiller à l'application des normes internationales du travail. Elles s'expriment essentiellement sous la forme de conventions et de recommandations. La liste de celles qui ont été ratifiées par la France se trouve [ici](#).

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), la Commission de l'application des normes de la Conférence (CAS) et le Comité de la liberté syndicale étudient les plaintes reçues contre les gouvernements pour non-respect de ces normes et publient régulièrement des rapports. Dans les cas les plus graves, le Conseil d'administration peut aussi décider de l'envoi d'une Commission d'enquête.

Les statistiques et les différentes recherches de l'OIT sur l'emploi et d'autres thèmes comme l'économie verte, l'évolution des salaires, du temps de travail et de la protection sociale comprenant des recommandations en matière de politiques à mettre en place, permettent de fournir des lignes directrices pour les législateurs des différents pays. Cela concerne, par exemple, la question de l'emploi des jeunes.

L'OIT agit également dans le domaine de la formation professionnelle et la promotion de l'entrepreneuriat et du dialogue social.

Cette présentation est loin d'être exhaustive. C'est pourquoi, à l'occasion de son centenaire, l'OIT lance une vaste campagne mondiale pour communiquer auprès du grand public sur les questions liées au monde du travail.

Pour en savoir plus :

www.ilo.org/100/fr/
www.ilo.org/paris/lang--fr/index.htm

Pour accéder à la phototèque :
www.ilo.org/dyn/photolib/en/f?p=ILOMEDIA:1:0

Pour toute demande vidéo s'adresser à :
multimedia@ilo.org

Mais aussi :

#OIT100



OIT



@OIT info
@ILO



International
Labour
Organization



Contacts presse :



Bureau de l'OIT pour la France
T. +33 1 53 69 12 12
paris@ilo.org



Caroline Weill
T. +33 (0)6 77 15 37 47
caroline.weill@lambassade.agency

Sylvie Poillevé
T. +33 (0)6 69 46 59 24
sylvie.poilleve@lambassade.agency